

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Validation d'acquis

Formation Continue Adultes

Document mis à jour le 23 mars 2021

« Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE. Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) »



OBJECTIFS

- Présenter la démarche, le dossier et les attentes du certificateur
- Identifier les activités significatives de son expérience,
- Repérer et analyser les compétences liées au diplôme visé,
- Analyser les activités,
- Expliciter le passage de l'oral à l'écrit, développer les capacités d'expression



DÉBOUCHÉS

Diplôme - Emploi :

- Validation du diplôme et accès à l'emploi de son domaine de compétences

Habilitations du CFPPA :

- Tous les diplômes du Ministère de l'Agriculture, de Jeunesse et Sport et Titre Homologué de l'Etablissement



ORGANISATION

Le CFPPA de Montmorot propose un dispositif d'accompagnement du candidat qui consiste à l'assister dans la préparation en vue de l'obtention de la certification visée.

Cette aide permet au bénéficiaire d'acquérir une méthode de travail afin d'élaborer, finaliser son dossier de VAE et de se préparer à l'entretien avec le Jury

L'accompagnement peut prendre la forme d'entretiens et comporter d'autres modalités (échanges téléphoniques et email, travaux de groupes...)



FINANCEMENT

Pôle Emploi
Région Bourgogne-Franche-Comté
OPCO
Autofinancement
Compte Personnel Formation

- ☺ Depuis 2017 : Nombre de personnes accueillies - Recevabilité acceptée : 6/6
- ☺ En 2019 : Nombre de candidats accompagnés : 1/1
- ☺ Taux de réussite sur les diplômes les plus demandés : non disponible
- ☺ Taux de réussite globale : non disponible
- ☺ Parcours achevés : 0
- ☺ Taux de satisfaction : non disponible



ETAPES DE VALIDATION

Définition du projet

- Prise de renseignements
- Clarification du projet professionnel
- Choix de la certification

Recevabilité

- Préparation du dossier de recevabilité
- Dépôt auprès de l'autorité académique
- Obtention de l'accord

Démarche validation des acquis

- Constitution du dossier VAE
- Préparation à la validation par le jury
- Dépôt du dossier à l'autorité académique

Passage devant le jury

- Examen du dossier déposé
- Entretien ou mise en situation professionnelle
- Délibération et décision du jury



ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement peut prendre la forme d'entretiens et comporter d'autres modalités (échanges téléphoniques et email, travaux de groupes...)

La prestation, de base, proposée par le CFPPA de Montmorot s'établit à 24 heures d'accompagnement Elle comprend 12 rdv physiques, si possible sur le site du CFPPA de Montmorot en général espacé de 3 ou 4 semaines

Du travail de relecture par l'accompagnateur

Formation accessible à tous publics en situation de handicap



CONTACTS

Référent de formation

Mme Boyer - Mr Aymonier - cfppa.montmorot@educagri.fr

Référent handicap

Mme Raquin - cfppa.montmorot@educagri.fr